

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Nedde, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 07 novembre 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	22	7	5	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DUGAY Marie, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : CHAMPAUD Marc à BIDAUD Jean-Michel – COUPET Georges à BESNIER Michelle - DELEFOSSE Laurent à MALET Patrick, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à ECHASSERIEAU Vincent, LEVET Elise à BRUN Patrick, LOURADOUR Patricia à PLAZANET Mélanie, , THEYS Michel à ANOMAN Mathieu

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BODIN Pascal, BOUR Coline, COLIN Juliana, GORA Richard, SIMON Isabel

Absents :

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie.

FINANCES

Délibération n° 99-2024 : décision modificative au budget petite enfance

Après analyse du budget et en accord avec la trésorerie, il est nécessaire d'abonder le chapitre 012 des charges de personnel pour éviter de dépasser les crédits prévus au chapitre.

ASOS .VOM 8 1
ASOS .VOM 8 1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLES	DETAIL	MONTANT
64131	Rémunérations	+5 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL		+5 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLES	DETAIL	MONTANT
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	+5 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES		+5 000,00 €

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité soit 29 voix Pour :

- D'adopter la décision modificative pour le budget Petite enfance comme indiqué ci-dessus

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 15 novembre 2024

**Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE**

Acte rendu exécutoire le : **18 NOV. 2024**
Publié le : **18 NOV. 2024**

